Mémo concernant le championnat provincial 2018

1- Les régions organiseront toujours des tournois régionaux

2- Les régions n’auront plus de limite de joueurs qu’elles peuvent amener au championnat provincial.

3- Un joueur peut maintenant s’inscrire pour participer au championnat provincial et ce, même s’il ne participe pas aux qualifications régionales.

4- Un joueur qui ne peut pas ou ne veut pas participer aux qualifications régionales peut s’inscrire au Championnat Provincial auprès du directeur de sa région ou directement au bureau de l’ADQ si il y a un conflit avec le directeur de la région.

Ces joueurs seront inscrits au bas de la liste de la région et pourront jouer le double puisqu’ils feront partie de la région. En ce qui concerne le pairage des joueurs pour le double, cela sera laisser a la discrétion du directeur régional.

 5- Lorsqu’il est question d’un joueur qui est en conflit avec son directeur régional ou un autre membre de sa région, il pourra s’enregistrer au bureau de l’ADQ, en tant que membre indépendant. Il ne pourra pas jouer le double. Il devra acheter sa carte de membre dans sa région (sauf s’il s’agit d’un nouveau joueur). Il paiera les frais d’enregistrement ($135.) au bureau de l’ADQ. Cout de la carte de membre : $25.00 pour un total de $160.00.

6- Quatre (4) date pour les qualifications régionales sont réservées : 9 Septembre, 7 octobre, 4 novembre, 2 décembre 2017 et 6 janvier 2018. Les régions ne sont pas tenues d’organiser quatre (4) tournois de qualification, mais doivent minimalement en tenir une.

7- Les joueurs doivent jouer les qualifications régionales dans la région à laquelle ils appartienent. L’exception a ce règlement est : d’après l’article 8 des minutes de la réunion du mois d’Avril dernier si le joueur veut changer de région, la décision doit être prise entre les deux directeurs et cette décision finale doit être envoyer au bureau de l’ADQ. Si il ne peut pas avoir d’entente entre les deux directeurs, le joueur doit se référer au points 3-4-5 de ce mémo.

8-La date limite pour la réception de l’enregistrement au championnat provincial et la carte de membre sera le 19 février 2018. Un montant de $100.00 sera imposér aux régions qui ne rencontreront pas cette date limite.

9- Format pour ceux qui ne passent pas les deux premières rondes : tournoi de consolation au coût de 5$ par personne. Ce tournoi sera en élimination.

Pour de plus amples informations : Bureau ADQ. 514-637-2858 ( 13 Juillet 2017.)